Salsepareille de Bull.

EN quart de bouteille et d'une force six fois supérieure à la plus pure Salsepareille de Honduras, et à n'importe quelque autre préparation semblable, faite en Amérique.

Prix $1 la bouteille ou six bouteilles pour $5.

Il a été reconnu depuis plusieurs années que, la Salsepareille prise et préparée d'une manière convenable, était une panacée universelle pour toutes les maladies provenant des impuretés du sang, de l'usage du mercure, des boissons spiritueuses et des abus de la jeunesse. Nous affirmons avec confiance, que *l'extrait de Salsepareille de John Bull*, est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force régulière, et préparé d'après les principes stricts de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours soumise à l'épreuve des agens chimiques avant d'être convertie, afin d'acquérir la certitude de sa valeur.

La Salsepareille de Bull contient également des extraits des plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte *l'agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.*

CETTE MEDECINE EMPLOYEE SELON LA FORMULE, GUERIT INVARIABLEMENT LES MALADIES SUIVANTES: Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amigdales, Syphilis, Dyspepsia, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissements jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le Ohio State Journal s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale! Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

☞ Lisez encore et vous serez convaincu que LA SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE: et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la SALSEPAREILLE DE BULL.

Louisville, 31 mai 1849.

Mr. John Bull. Monsieur,—J'ai long temps souffert d'une forte douleur du foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit; elles apprendront par là ce qu'elles ont encore à espérer.

M. J. Bull.—Monsieur—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes, enfin je désespérai de ma guérison lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Voici plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme. ISAAM BRIGGS.

Union Town,—Union Co. Ky.—18 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull.—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une modification dans le fluide du corps. Je pense que cette composition est préférable à tout ce qui a été offert en vente jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne reconnaissent sa valeur en apprenant quelles sont les substances qui la composent.

W. T. PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky. Dec. 4. 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. Il suffit de l'essayer pour être convaincu de sa supériorité. Que tous ceux qui sont atteints de maladies chroniques, dérangement, débilité nerveuse, faiblesse ou qui ont fait usage du mercure, en fassent la tentative, et se convainquent par eux-mêmes de sa valeur. Il y a des milliers de personnes qui souffrent. Ils peuvent être guéris.

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. Dans les nombreux cas où la constitution est affaiblie, où l'énergie nerveuse a disparu, lorsque les forces viennent à manquer au moindre effort, que le visage est pâle et incolore, que le corps s'affaisse énervé, que l'esprit est troublé et comme accablé, que la santé est détruite et qu'en définitive toute félicité est brisée, alors la Salsepareille de Bull est le souverain remède. Il soutient la nature dans l'accomplissement de toutes ses fonctions, embrasse tout le système organique, renouvelle constamment l'énergie vitale, rétablit la régularité des menstrues, évacue toute impureté du sang pur et sain, et rend à la fois la santé et le bonheur. Que les dames fassent usage de ce remède, et elles verront cesser leurs souffrances, disparaître leurs maladies actuelles; les roses de leur teint revenir dissiper leur précédente pâleur, sur leurs visages le sourire remplacera la trace des pleurs et peut-être une longue vie de bonheur viendra succéder à une courte existence de maladie, qu'elles auraient passée misérables et dans des souffrances continuelles. A cette époque critique qu'on appelle le déclin de la vie, époque si souvent dangereuse, la Salsepareille de Bull produit les plus merveilleux effets. Que toutes les dames qui approchent de ce moment se procurent de cette vente et se traitent par cet excellent remède.

BEAUTE ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparence de la peau et sa couleur rosée! que de moyens pour se procurer cet avantage: cosmétiques, lotions, peinture et matières colorantes sont mises à contribution pour dissimuler la perte de cette beauté et les ravages faits par la maladie. Au moyen de tout cela, prenez la Salsepareille de Bull. Blancheur franche et véritable du teint, voilà ce qu'elle produit tandis que les matières employées en [illegible] obstruent les pores et arrêtent la perspiration. La Salsepareille agit sur [illegible] le sang, chasse les particules morbides, active la circulation d'un sang pur et généreux, fait disparaître le teint jaune et la contenance maladive et rend la vigueur et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS TEMOIGNAGES.

Que ceux offerts pour toute autre remède.

M. J. Bull.—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais manufacturé pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, maladies de glandes, et [illegible] servi souvent dans un grand nombre de ces maladies avec le plus grand succès.

Louisville, 26 décembre 1846.

DR. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er février 1848.

JAS. M. MOORE, D. M.

Ces témoignages sont suffisants [illegible] l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédients qui composent l'extrait de Salsepareille de J. Bull, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils forment un composé salutaire et devant être efficace dans les maladies chroniques, dans lesquelles il sera employé.

Louisville, 6 juin 1848. L. P. YANDELL, M. D.
Professeur de Chimie au Collège Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull et je pense que cette combinaison est excellente et parfaitement calculée pour réparer les altérations du système. Je l'ai employée pour moi-même pour des maladies et pense que c'est le meilleur article de Salsepareille en usage.

Louisville, 20 mars 1849.

M. PYLES, M. D. Médecin résident, attaché à l'hôpital de la Marine.

Salsepareille de Bull—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité générale et le lumbago et l'avons expérimentée avec le succès en toute connaissance de cause. Dans le même temps nous avons employé deux bouteilles de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payées $2 50 et nous en avons éprouvé du mal au lieu du bien que nous en attendions.

Ce remède est d'un usage populaire dans l'Ouest. Il répare les santés affaiblies, et rend la vigueur de la jeunesse, à tous ceux qui souffrent ou sont gravement tourmentés par la maladie. Les attestations en émanent de toutes parts, de personnes loyales et d'une grande moralité, déclarant, dans les termes les plus clairs, que c'est le meilleur de tous les remèdes offerts au public.

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville, Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne. J. WRIGHT & CO., 151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, à leur magasin de remèdes patentés, 151, rue de Chartres—Gros et en détail. 16 mars—1 an

A. BLACHE.
ENCANTEUR,
No 39, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes
Eau-de-vie marque de New-York.
Genièvre do New-York.
Rhum do de Barataria.
Rhum do de New-Orleans.
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1 an

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,
A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absents, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivants, savoir MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE et TEXAS. 2avril—1an

A. D. Grieff et Co.,
Marchands de Comestibles en gros
et Commissionnaires,
MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE,
ET AGENTS
Pour la vente de bière d'Albany,
de Taylor, de Porter et de
Cidre de Newark,
Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée,
Nouvelle-Orléans.
A. D. Grief. S. A. Kingsland. W. M. Greenwood
16nov—a

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT."
LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon.
S. MASPEREAU & Co.,
30juin No 22, rue Condé.

Californie—Californie.
LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités, telles que poteaux, planches larges et étroites; bordages de plancher [illegible] et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux. DE POUILLY & GAGNET
Vieux Bassin ou au moulin Promenade Carondelet.
6av

VIN ROUGE, vin blanc en caisses, barils et bouteilles, vin de La Rochelle, Cognac, Madère, Malaga, sardines, &c.;
205 caisses vin rouge de différentes qualités;
100 demi de de St. Julien et St. Estèphe;
50 barils vin blanc Barsac et Sauterne;
200 boîtes vin de Bordeaux, St. Estèphe et St Julien;
100 do vin blanc Barsac;
230 embalages La Rochelle Cognac, différentes qualités;
10 demi pipes vrai Madère, supérieure;
20 barils do vin de Malaga;
1000 demi boîtes sardines Connie & Martin;
500 boîtes sardines Guilloux, en magasin et à vendre par Fdo de FUENTES & Co,
18jv 22, Vieille Levée

PEAUX MEXICAINES—775 peaux mexicaines sèches, venant d'être reçues par le brick Union, et pour vendre par
Fdo de FUENTES & CO,
18jv 22, Vieille Levée

PORTER de Philadelphie—Un petit envoi de marques de choix en caisses de 12 bouteilles, à vendre par ARMSTRONG, LAWRASON & CO,
18 jan 106, rue des Magasins.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Radius, du Havre:
30 paniers Champagne, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
6fév 13, rue Bienville

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Baton-Rouge, 27 janvier 1851.

AVIS—Les Collecteurs de Taxes d'Etat pour l'année 1849, dont les noms suivent ci-dessous, ayant manqué à payer le montant dû par eux entre les mains du Trésorier de l'Etat, dans le délai prescrit par la loi, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1850, leurs noms sont publiés par le présent comme ceux de concussionnaires, avec le montant de ce que doit chacun d'eux, conformément à la 35me section d'un acte intitulé: Acte pour établir et régulariser le Département du Trésor, approuvé le 26 janvier 1847.

	Assessment.	Licences.	Total.
K J McLemore, Shérif, paroisse Sabine,	9,185 63		9,185 63
Thomas H Roddy, do, do Ste Hélène,	418 36	306	724 [illegible]
Benjamin Parker, do, do Bienville,	1,738 06	140	1,878 [illegible]
William Hampton, do, do Franklin,	1,430 43	405	1,835 43
W H Dinkgrave, do, do Ouachita,	4,500 66		4,500 66
E Leblanc, do, do Vermillion,		398	398 00
John W Hays, do, do Est-Feliciana,	[illegible]	[illegible]	11,804 08

LOUIS [illegible]LON, Auditeur.
1erfév—10f

PROCLAMATION.
$500 DE RECOMPENSE.
Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que j'ai été officiellement informé qu'un meurtre avait été commis sur la personne de THOMAS J. MUSE, le 4 janvier 1851, dans la paroisse d'Est Bâton Rouge, J'ai lancé la présente proclamation invitant le bon peuple de l'Etat de la Louisiane à prêter aide et main forte pour l'arrestation du coupable ou des coupables du dit crime; et j'offre en outre au nom et par l'autorité de l'Etat de la Louisiane une récompense de **cinq cents piastres** pour l'arrestation et conviction du coupable ou coupables du meurtre ci-dessus mentionné.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat dans la ville de Bâton Rouge, le 18 janvier 1851, soixante quinzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRE',
21janv—30f Secrétaire d'Etat.

Costumes, pour bals,
COSTUMES!
M. DELCROIX a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que sa dame étant en France, il vendra cette année, voulant s'en défaire, son bel assortiment de dominos, moines, COSTUMES A CARACTERES, DE FANTAISIE, D'ENFANTS, &c., *au prix qu'il avait l'habitude de les louer.* Il invite les amateurs à venir les visiter et s'assurer par eux-mêmes qu'ils pourront se satisfaire à des prix extrêmement minimes.

☞ CES COSTUMES SONT DEPOSES RUE D'ORLEANS, No 73, *entre Dauphine et Bourbon, près le théâtre*, où on pourra les visiter tous les jours, jusqu'à huit heures du soir. 13janv—2m

DAGUERREOTYPE SALOONS
No 93, rue du Camp, Bâtisse Shiff,
SONT actuellement ouverts pour la réception des visiteurs, qui sont respectueusement invités à venir examiner la grande collection de portraits.

Ces salons ont été magnifiquement meublés, et rien n'a été épargné pour satisfaire les habitués.

Par l'excellente combinaison de la lumière, venant de l'immense lucarne, et par le nouveau procédé chimique qu'il emploie pour préparer les plaques, les portraits sont tirés dans un court espace de temps (seulement quelques secondes) et avec une ressemblance parfaite.

Il fournit aux prix des manufactures, des médaillons émaillés et gravés, de l'or le plus fin et d'un joli goût, propres à y enchâsser des miniatures.

Les artistes peuvent se procurer chez lui, tous les articles en usage pour le daguerréotype, aux prix de New-York. E. JACOBS,
10 jan—6m 93, rue Camp, Nlle-Orléans.

CLASSES DE SOLFEGE.
M. ELIE, premier violon du Théâtre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège.
Elles sont tenues, les lundi, mercredi et vendredi, de chaque semaine,
De 4½ heures à 5½ pour les demoiselles;
De 5½ heures à 6½ pour les garçons.
Le cours est fait d'après la méthode de B. Wilhem. Prix, trois piastres par élève.
4déc—3m No. 351, rue Dauphine

Mme Trautmann,
Modiste en Robes et Chapeaux,
155, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE.
Etoffes pour robes et chapeaux.
Articles de modes et de fantaisie. 17 déc—a

Mme LUSSAN
PREVIENT sa clientèle ainsi que le public, qu'elle a transporté son MAGASIN DE MASQUES, rue ROYALE No 102. Elle a toujours en main un bel assortiment de costumes nouveaux pour dames et pour hommes, qu'elle loue pour bals de société, à des prix modérés. Elle se charge de faire les costumes sur commande tant pour enfants que pour grandes personnes. 19 déc

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St Louis.
7 déc—1an

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE
No 1 RUE DU CAMP
F. MOISSENET

LE soussigné offre à vendre en magasin, provenant des derniers arrivages, savoir
100 barriques vin vieux St Julien Médoc pour familles;
50 do do Château Margaux;
10 do do Château Lafitte;
20 do do St Estèphe;
60 do do Montferrand;
30 do do St-Julien;
15 demi do do Château Margaux;
90 barils vin blanc Haut Sauterne;
20 do do Haut Barsac;
10 quarts pipes cognac Castillon;
20 do do Dussault;
200 caisses vin vieux Château Margaux;
170 do do Lafitte;
200 do do Latour;
Et un assortiment complet de liqueurs et autres articles d'importation. A. DUBUCH, 77, rue St-Louis,
1 janv entre Royale et Bourbon.

Paratonnerres de J. Spratt.
CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couter que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
10 sep 25, rue Condé. Agents pour l'inventeur

Grates—Grates.
1000 GRATES de toutes grandeurs et de tout genre, à vendre par les soussignés, à des prix réduits, lesquels se chargent de les faire poser partout où l'on peut le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
30 sep No 25 rue Condé

Pompe aspirante et refoulante.
CE nouveau système de pompe surpasse tout ce qui a été introduit ici dans ce genre. Elle peut être mise par la force d'un enfant, aspire l'eau à une profondeur de 30 pieds et la jette en même temps à une hauteur de plus de 40 pieds.
Ce genre de pompe est le seul qui convienne aux habitants.
A vendre par S. MASPEREAU & Co.,
No 25, rue Condé,
10sept Agents pour les manufacturiers

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No 169,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 jan

EN magasin et à vendre à bon marché pour clore plusieurs factures.
140 barriques vin rouge C C Quinsac;
32 do do chateau St-Denis;
25 do do Haut Talence;
4 do do Margaux;
3 do do St-Julien;
8 do vin blanc Haut Barsac;
5 do do Pondensac; 4 demi do do;
53 do do Haut Barsac et Haut Sauterne
52 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc.
CAVELIER & MAXENT,
6 jan rue Royale No 169

A VENDRE—En magasin par le soussigné—800 livres saucissons de Lyons première qualité
400 boîtes cèpes à l'huile;
400 boîtes champignons naturels;
600 boîtes petits pois;
25 douzaines têtes de Maure;
65 fromages de Gruyère première qualité;
40 fromages Roquefort;
100 barriques vin St Estèphe Médoc;
30 barriques vieux vin Château Latour;
barils vin blanc;
25 tierçons cognac Gloria.
JEAN FISSE, Encoignure
14janv St-Pierre et Royale.

VICTOR,
No. 16, RUE SAINT-CHARLES,
Importeur de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines.

A L'HONNEUR de prévenir ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice, et qu'il attend par Charlemagne et Old England, du Havre, par Mediator et E Perkins, de New-York, une grande variété d'articles de fantaisie et d'objets de toilettes pour hommes, formant son assortiment d'automne et d'hiver, et se composant de:

Cravattes haute nouveauté, cravattes satin broché, do taffetas extra large, cravates blanches pour soirées, do Birmingham, chaussettes coton blanc et écru, do [illegible] es. do merinos, do cachemire, do soie, foulard et mouchoirs de toile, mouchoirs batiste, do vignettes de toutes qualités, bretelles riches et ordinaires, chemises toile, do toile et coton, chemises de peau, coton, do laine, do soie, pantalons et caleçons coton, do tricot, do laine, do soie, gants soie, gants fil d'Ecosse.

200 douzaines gants vrai Jouvin.

Cols de chemise toile, idem en coton, chaînes de montre, &c.

Il vient aussi de recevoir un complet assortiment de parapluies coton, do taffetas cuit noirs, verts et bleus, de 30, 32, 34 et 36 pouces, cannes armées et non armées dans tous les prix, poignards, porte monnaies, trousses de toilette pour hommes (articles des plus complets) nécessaires pour dames, boîtes à odeurs, caves à liqueur, bourses, jarretières, &c.

Ses porcelaines se composent de toutes les variétés de boîtes à poudre, vide-poches, pots à pommade décorés, boîtes à savon, flacons, vases, porte cure-dents et porte cigares. Il a en main un joli choix de pendules, sujets bronze, qu'il se recommande à l'attention des acheteurs.

Il déballe en ce moment une douzaine de jolies voitures d'enfants.

Son stock de parfumerie est complètement renouvellé en articles d'importation directe, assure à ses clients l'usage d'une marchandise parfaitement fraîche et d'une qualité supérieure. Il se compose comme par le passé des produits des manufactures Montpelas, Mailly, Maugeret, Violet, Guerlain et Lubin, de Paris.

Tous ces articles choisis par son associé à qui un séjour continuel en France a permis d'acheter aux conditions les plus favorables, sont offerts à des prix excessivement réduits. V. se flatte que le public voudra bien venir s'en assurer par lui-même.

Messieurs les coiffeurs trouveront toujours chez lui tant en cheveux qu'en fournitures de leur partie, un assortiment complet et à des prix aussi doux que possible.

En débarquement du navire Magnolia, cinq caisses chapeaux de soie superfins dans le dernier style offerts en vente en gros à des conditions libérales.

P. S.—Son salon pour la coupe des cheveux est desservi par les meilleurs ouvriers. On y travaille le postiche dans toutes ses branches. 11 oct

FROMAGE de Gruyère—30 meubles fromage de Gruyère, attendus incessamment et à vendre à livrer par B. TALAMON,
27 déc 182, rue Royale.

GROCERIE A VENDRE.
UNE grocerie bien achalandée, située près du marché de la Première Municipalité, à vendre pour cause de départ du propriétaire.
S'adresser pour les conditions à
O. VALETON & Co,
11 janv 25, rue Tchoupitoulas.

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850:

Prime sur les incendies	$ 83,891 34	
Do do risques de mer	106,473 21	
Do do fleuves	199,657 79	390,022 34
Moins les primes remboursées	8,751 85	
Do do sur les assurances non terminées	66,547 91	[illegible] 76
Primes gagnées pendant l'année		[illegible],792 58

Payé pendant la même période pour les pertes:

Sur les incendies	$ 28,409 [illegible]	
Sur les risques de mer	70,319 67	
Do do fleuves	48,308 07	
	$147,036 82	
Montant des contre-assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, &c	$9,982 32	157,019 14
Profits à partager		$[illegible] 44

La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant:

En bons et hypothèques sur des biens-fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,800 00
Billets à recevoir	260,129 31
Dûs sur primes et en recouvrement	7,743 40
En caisse	58,950 41
Actif	$359,609 96

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de *trente-trois et un tiers* pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en *scrip* à dater du second lundi d'août prochain.

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des ASSURANCES SUR LA VIE et qu'elle continuera à assurer,

LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DES FLEUVES.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de TROIS CENT SOIXANTE MILLE PIASTRES.

THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell. — H. M. Wright,
Glendy Burke, — J. W. Zacharie,
Moses Greenwood, — Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli, — C. T. Buddecke,
Wm P. Converse, — W. B. McCutchon,
David Hadden, — Louis DeSaulles,
John D. Bein, — C. A. Barrière,
J. W. Stanton, — O. L. Dabelsteen,
Nathan Jarvis, — F. Puig y Puig,
George Jonas, — Z Taylor,
P. Sinnins, — Wm Burgess,
J. F. C. Vies, — D. C. Randlett,
John M. Bell, — J. Riffiard,
E. J. Walsh, — C. R. Wright,
G. S Hawkins, — John O. Woodruff,
R. B. Sumner, — F. Y Carlisle.

WHITE HALL,
Rue St Louis, No 44.
Ouverture d'un grand Salon et Restaurant
POUR LES DAMES.

LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL, ont voulu y répondre par des embellissements considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville; le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, à un grand LUNCH, par lequel ils ouvriront leur salon.
13nov—a S. VIOSCA & Co.

WHITE HALL, RUE ST-LOUIS, No 44.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, au rez-de-chaussée. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 13 nov—a S. VIOSCA & CO.

U. LAROUSSINI et Cie,
Ouverture d'un nouveau magasin de marchandises sèches, encoignure Baronne et Poydras.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils feront mardi, 31 courant, l'ouverture de leur magasin ci-dessus désigné, et, que pour acquérir à leur nouvel établissement la réputation dont jouissent leurs magasins sur la levée et encoignure Royale et Hôpital, ils tâcheront de se distinguer par le bon marché, leur moto étant de vendre beaucoup et peu gagner.

La susdite ouverture sera inaugurée par un lot de marchandises achetées à l'encan.

U LAROUSSINI & Co. Maison rouge, No 1, sur la levée, près le marché aux légumes, Encoignure Hôpital et Royale et au marché Poydras, Encoignure Baronne et Poydras. 31 déc

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVEE
Boulangerie des Etats-Unis.
DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de notre boulangerie au No 12, Front Levée, entre les rues de la Douane et Bienville. On y trouvera constamment d'excellent pain et le biscuit de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est si renommée.

Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation.

J. H. DURRUTY & Co. 241, rue Julie.

N. B. Les fonderies, restaurants et familles peuvent toujours se fournir à la boulangerie de Coke supérieur, à 40 cents le baril, délivré à domicile.
3déc—3m H. D. & Cie.

Vin de Champagne
Des marques: Pelican et Aigle.
LES soussignés ayant été nommés seuls agents en cette ville pour la vente des deux marques célèbres de vin de champagne ci-dessus, dont ils [illegible] un approvisionnement en bouteilles et demi bouteilles.
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
7janv—6m Nos 13 et 15, rue St Louis.

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux:
60 caisses de 12 flacons prunes sèches,
10 do de 12 boîtes transparentes, etc.,
10 do pâtés truffés, quarts de boîtes,
20 do fruits au jus de Kidel,
10 barils vinaigre blanc, à vendre par
O. VALETON & Co.,
14 déc 25, rue Tchoupitoulas.

DIVERS—800 caisses pétards, 1,500 caisses raisins en boîtes et demi boîtes, 300 barillets raisins, 40 caisses prunes sèches en paubans, 7,000 boîtes, demi et quarts sardines, 800 boîtes et demi boîtes petits pois, 40 caisses fromage de Gruyère, 250 douzaines homards, 85 barriques porter de Londres et Ale pale, à vendre en magasin par
O. VALETON & CO.,
10déc 25 rue Tchoupitoulas.

SARDINES—1000 boîtes—1700 demi do, 800 quarts do sardines marque Rodel, en débarquement du navire Mount Washington, à vendre par
O. VALETON & Co,
18 déc 25, rue Tchoupitoulas.

J. FEYTEL
A l'honneur de prévenir ses anciens amis et le public en général que, décidé à se fixer d'une manière permanente à la Nouvelle-Orléans, il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Conti, vis-à-vis de son ancien établissement, un magasin de bijouterie et horlogerie où il déballe en ce moment un magnifique assortiment d'articles de sa partie, tels que montres d'or Lépine, Tobias et French, do argent, chaînes de sureté et chaînes de gilets or, épingles et broches diamant, rubis, perles et pierres fines, bagues do, services de table et à thé en argent et vermeil, à filet et simples, etc. etc., le tout garanti au meilleur titre.

Il reçoit en ce moment un grand assortiment de montres savonnettes en or et en argent, des meilleures manufactures de France et d'Angleterre qu'il vendra aux conditions les plus libérales.

Il offre aussi à vendre en gros et en détail toutes espèces de fournitures pour horlogers.

Il continuera comme par le passé à s'occuper des réparations en tous genres, dans toutes les branches de l'horlogerie, de la bijouterie, et se flatte que la confiance qu'on a bien voulu accorder anciennement à son travail ne lui fera pas défaut.
23 nov—1an

A. Hernandez,
Grand Magasin de Cigares et Tabac extra-fins de la Havane.
RUE ROYALE, 132, HOTEL ST.-LOUIS.
M HERNANDEZ a l'honneur de prévenir le public que son nouvel établissement situé, à côté de celui qu'il occupait rue Royale, entre Saint-Louis et Toulouse (Hôtel Saint-Louis), est maintenant ouvert.

Tout ce que le luxe et l'élégance peuvent exiger a été réuni dans ce magasin. On y trouvera constamment des tabacs de toutes marques, de première qualité, des cigares de premier choix. Il ne négligera rien pour se munir de ce que le marché de la Havane peut offrir de plus recherché, et il espère que le public lui continuera dans son nouveau local le patronage qu'il lui avait accordé dans l'ancien.
1janv—a

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du brick Irving:
40 barriques vin rouge de Bordeaux;
45 barriques vin blanc Haut Sauterne.
En Magasin:
200 barriques vin rouge de Bordeaux;
160 barils vin blanc Haut Sauterne et Ht. Barsac;
150 barriques vin rouge de Bergasse;
200 paniers huile de Plagniol;
5000 caisses vin rouge de Bordeaux;
400 caisses vin blanc Haut Sauterne;
19 quarts pipe eau-de-vie 4me preuv. Castillon;
200 demi boîtes sardines à l'huile;
100 caisses vermicelle.
G M LUCAS,
29 janv—1m 30, rue Bienville.

Aux magasins d'Albert et Tricou
37, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis.
RECU et en débarquement, un nouvel assortiment de chapeaux, savoir:
POUR HOMMES—Chapeaux de soie, castor et casimir.
POUR DAMES—Capottes et amazones, castor gris et noir.
POUR ENFANS—Un joli choix de casquettes et chapeaux. Le tout confectionné à Paris, sous la surveillance d'un des associés, M. T. J. Albert.
Qu'on oublie pas que nous avons aussi une manufacture de chapeaux parfaitement installé encoignure Royale et St-Louis, où chacun peut avoir un chapeau fait exprès à sa convenance, aussi bien que dans les meilleures manufactures de Paris et New-York.
Aux marchands de la ville et de la campagne.
Nous venons de recevoir un large assortiment de chapeaux de Campêche.
do de Panama.
do d'Italie, Suisse et Montagne.
AUSSI—Feutre gris et noirs.
Matelots, Tyroliens, Flambards, Union, etc.
ALBERT & TRICOU,
37 rue de Chartres et encoig. Royale et St-Louis
28jan

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
H. de Goer et Riffard,
OFFRENT à vendre à très bas prix en débarquement de divers navires du Havre:
10 balles cotonnade bleue unie extra forte;
8 do jaconat nouveautés, gros Odier & Co;
6 do do petit dessin;
12 do toile du Nord;
10 do coutils pur fil, nouveautés;
2 do do du blanc, uni extra;
10 caisses madras noir et puce;
2 do bretelles d'enfant;
4 do agraffes plaqués No assortis;
4 do toile du Nord changeante;
10 pièces toile cretonne d'une seule largeur;
30 do linon brochés, pur fil, à mousquiaire;
1 caisse linge de table damassé;
2 do mouchoirs batiste blanc et couleur;
8 do batiste d'Ecosse,
10 do guingham do. 30 jan

MARCHANDISES ANGLAISES—En débarquement, à vendre par les soussignés:
10 caisses percale blanche assortie,
6 do book, mull, muslin et bishop lawns,
2 do grass muslin extra,
10 do toile d'habitation,
2 do osnaburg,
2 do taylor padding,
2 do toile à doublure exprès pour tailleur,
6 do brin écru,
10 do serviettes liteau rouge et bleu,
2 do toile à drap 12/4 et 13/4,
6 do jaconat nouveau pour enfants.
12 do do do
30 janv H. DE GOER & RIFFARD.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE,
AVEC DESINFECTION.
TRIMAILLE, Entrepreneur,
OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.
N. B.—Ne pas confondre son système avec celui d'un entrepreneur, qui prétend opérer par le moyen d'une pompe...., tandis qu'il se sert tout simplement d'une charrette à nègre, et qu'il se connait de la désinfection que l'odeur qui est tout ce qu'il a emporté du service du sieur Trimaille.

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITE No. UN.

AVIS est par le présent donné qu'il y a quinze mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 25 décembre 1848, et payables en 1851; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au lundi 31 mars 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité des finances, pour la vente de tout montant desdits bons [illegible] qui seront offerts au plus fort [illegible] achetés jusqu'à concurrence de la [illegible]. Les propositions devront porter [illegible] suscription: "Propositions pour la vente des Bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1851.
31jv—4m J A DUREL, Trésorier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, le 29 janvier 1851—Conseil de la Municipalité No Un—Séance du 20 janvier 1851—Résolu que le Maire est et demeure prié de donner avis public qu'il vendra, trente jours après la passation de cette résolution et conformément à la loi, les propriétés foncières adjugées à certaines personnes qui ont négligé de se conformer aux conditions de la vente. Le voyer est requis de fournir au Maire une liste desdites propriétés.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 23 janvier 1851.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, le 29 janvier 1851—En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que l'encanteur de la Municipalité No Un (M. P. E. Tricou), vendra, lundi 3 mars 1851, à midi précis, à la Bourse St Louis, à la folle enchère des premiers acquéreurs, les propriétés foncières adjugées à certaines personnes qui ont négligé de se conformer aux conditions de la vente,—qui leur en avait été faite par ladite Municipalité.
Les plans desdites propriétés seront exposés le jour de la vente.
31jv—30f A D CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Le 29 janvier 1851—Conseil de la Municipalité No Un—Séance du 20 janvier 1851.
Résolu qu'à partir du 1er février 1851, la machine hydraulique située sur la levée, entre les rues St Philippe et Dumaine appartenant à Municipalité No Un, sera détruite.
Résolu en outre que le Maire devra faire vendre à l'encan par P. E. Tricou, après vingt jours d'avis public publié dans la gazette officielle de cette Municipalité, et dans les journaux le Delta et le Crescent, la mécanique et les bouilloires appartenant à la dite machine hydraulique.
Conditions—comptant.
L'acquéreur ou les acquéreurs, dans un délai de quinze jours à compter du jour de la vente, devront faire enlever les objets qu'ils auront achetés, ce délai expiré, les dits objets seront enlevés par le voyer pour le compte et risque des acquéreurs sans qu'il soit besoin de les notifier légalement.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder
Pour copie conforme,
(Signé) H. BIER, Commis.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 29 janvier 1851.
En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que l'encanteur de la Municipalité No Un, M. P. E. Tricou vendra, le lundi, 24 février 1851, à 4 heures 1/2 P. M., là où se trouve actuellement la machine hydraulique de la dite Municipalité—la mécanique et les bouilloires appartenant à la dite machine, aux termes et conditions mentionnées dans la susdite résolution.
31 jan A D CROSSMAN, Maire

THOMAS C. PAYAN & Co.,
10, RUE DU CANAL, 10,
Marchands, en gros et en détail, d'habillement confectionnés.

MANUFACTURE
LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

THOMAS C. PAYAN & Co,
Fabricants et marchands en gros et en détail d'habillemens confectionnés.
No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront par chaque voyage de ces paquebots un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturés pour ce marché et à vendre à très bon marché pour du COMPTANT OU SON EQUIVALENT.

HABITS—GENRES—Redingottes, paletots, sacs, boulevards, pardessus, [illegible] aller, bureau, habits nouveau genre, habits courts et d'opéra.

ETOFFES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert, bronze, tweed, gris, acier mélangé et couleur claire, français, anglais, allemands et américains.

PANTALONS—En drap noir et bleu, satin laine, et casimir couleurs, fauve, vert, mélangé, jaune, à carreau, et autres couleurs, tout à fait nouveau genre, français, anglais et américain.

GILETS—Casimir noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, valence, bombazi noir, merinos, soie et satin noir, à carreaux, rayés, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.

Marchandises pour plantations.

Pardessus en couverte, bleus et fantaisies, paletots et gilets couverte, en drap noir, castor et kerseys et pantalons, gilets de flanelles rouge, bleu, blanc, chemises en toile, en coton, Taylor à raies et Hickory, pardessus en caoutchouc, manteaux, pantalons, casquettes, suroit, sabots, bonnets d'oreilles, *Life preserver* et casquettes huilées pour le mauvais temps.

Trois caisses de chaussettes tricotées; cotonnades fondues, françaises, américaines, unies, à raies, et bleu fantaisie.

FOURNITURES.

Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en mérinos, laine d'agneau soie, &c, chemises en calicots, toile, coton blanc et écru, cravates en satin noir et fantaisie, mouchoirs blancs, brodés, à dessins, en soie et en batiste chaussettes en laine et coton, gants fantaisie, noir, soie, mérinos et daim.

Un assortiment d'habillements d'enfants, de tous les genres. Excellentes malles de voyage et valises sacs de nuit de 75 c à $25; parapluies en soie, gingham et coton.

Les planteurs et les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs. 31 oct

HABILLEMENTS D'HOMMES.
A PRIX REDUITS.
36, RUE DE CHARTRES, 36.
NOUS avons reçu par les derniers arrivages de France et du Nord,—un nouvel assortiment d'habillements d'hommes—que nous offrons en vente à très bas prix:
Habits et Redingotes en drap noir, bleu, bronze, &c., &c.
Paletots, Pardessus et Sacs en drap noir, bleu, bronze, olive, &c.
Office Coats, Sacs en Tweeds, Cachemirette, &c., &c.
Pantalons en satin noir et casimir fantaisie, &c., &c.
Gilets drap et satin noir croisé—casimir, soie, gros de tour, mérinos, piqué blanc, &c.
Manteaux drap noir—cols unis et à plis, &c.
Robes de Chambre en cachemire et mousseline de laine double en soie.
AUSSI:
Un beau choix de Mouchoirs de Batiste et Foulards extra, Chaussettes laine, coton, merinos et landswool, Gants, Bretelles, Cravattes et Echarpes satin et soie, Chemises de peau et Caleçons en soie, mérinos, flanelle, &c., &c.
LAGAY & LECANU,
7 janv 36, rue de Chartres, près Douane.

TH. MOREAU,
Encoignure Royale et Toulouse, 151, et rue St-Charles 85.
REÇU par les navires Astracan et Radius, du Havre, 100 douzaines gants blancs pour dames, 100 douzaines gants blancs et couleurs pour hommes.
Reçu par les mêmes navires un bel assortiment de chemises de toile, dito en couleurs, coton, do en couleurs et blanches pour garçons, 25 douzaines de chemises blanches en coton pour petits garçons de 6, 10 et 12 ans.
Parfumeries fines de Lubin, Guerlain, Monpelas, grand assortiment de parapluies pour dames et pour hommes, bleus, verts, bruns et noirs.
Un assortiment de porcelaine variée à l'infini.
Les dames sont prévenues que nous venons de recevoir par le navire Ida, de Marseille, une quantité de pommade aux fleurs que nous vendrons par livre à raison d'une piastre.
Th. Moreau rappelle au public qu'il tient toujours à sa disposition un coiffeur habile pour la confection de tous les ouvrages en cheveux, tels que: bandeaux, nattes, frisettes, perruques pour dames et pour hommes.

MARSEILLE—70 barriques vin rouge marque Bergasse;
20 demi barriques vin rouge marque Bergasse.
150 paniers huile d'olive marque Jas. Plagniol;
50 do do do demi bouteilles do;
60 caisses salaison, olives, câpres, cornichons, anchois;
2000 demi bouteilles vides;
2000 bouteilles do 22 onces;
60 caisses savon marbre;
10 do 12 bouteilles huile vierge;
150 do eau de fleurs d'oranger, assortis;
1500 cruchons à curaçao, à vendre par
B TALAMON,
13jan 182 rue Royale

A LOUER—Une maison située encoignure Clouet et Craps, 3me municipalité, ayant 4 grands appartements, deux cabinets, galerie et cave, une grande cour et une écurie.
Une autre maison située rue Craps, entre Montegut et Clouet, ayant 4 appartements, deux cabinets, galerie et cave, et assez de terre pour faire un jardin.
S'adresser à la pharmacie encoignure Royale et Bienville, ou chez Mme Vve Bertrand, rue Clouet, 3me municipalité. 10jv

A LOUER—La maison en briques (le magasin situé à l'encoignure des rues Thalie et Prytanée. On peut en prendre possession immédiatement; s'adresser à
X. LAMBERT,
3 jan No 62, rue des Magasins

A LOUER—Les bas ou le tout du magasin No 3, rue Front, entre les rues Canal et Crossman, vis-à-vis le débarcadère des bateaux à vapeur. S'adresser aux occupants actuels LABORDE & XIQUES,
17 janv 3 Front Levée.

A LOUER—Le magasin No 18, rue Douane, possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
15 jan R G HOBBS, 12 Douane

A LOUER, avec ou sans bail.—Le café qui fait l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, avec la maison contiguë. Ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4déc

A Louer présentement.
La jolie Maison à 2 étages, rue des Ursulines, No 231, bien aérée et ayant une belle cour.
S'adresser à Mme Senecal, No 179, rue Bienville. 3déc

EN débarquement du navire Helen Francis, venant de Bordeaux:
50 caisses kirsch;
100 do absinthe Sauvajol Bruneton & Co, à vendre par X. LAMBERT.
14jv 62, Magasins

EN débarquement du navire Helen Francis, venant de Bordeaux,
100 barriques vin rouge,
50 barils vin blanc.
A. DELAMARE & NADAU DU TREIL.
15 janv 26, rue St-Louis,

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—312 caisses en débarquement des navires Sarah H Snow, Mary Glover et Cato, comprenant un grand assortiment pour la ville, la campagne et l'expédition en Californie, à vendre à des conditions libérales par
G W DUNBAR,
23 jan 5, rue des Magasins

SARDINES A L'HUILE—6,000 demi boîtes, 3,000 quarts et 1,000 tiers, sardines à l'huile, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
17 jan—1m 28 rue de la Douane

FER ANGLAIS—100 tonneaux excellent fer, dimensions assorties, à vendre à bas prix pour clôt une consignation par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
31 déc 35, rue Natchez

RIZ—30 tierçons prime de la Caroline.
CAFE DE LA HAVANE—25 sacs, nouvelle récolte.
CHAMPAGNE—40 paniers marque Desborde & Leclerc.
RHUM DE LA JAMAIQUE—8 poinçons, dans les magasins de la Douane, à vendre par
JOSEPH MITCHEL,
21 janv 30, rue Poydras.

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux:
102 caisses vin rouge St. Julien Médoc;
88 do do St. Estèphe Médoc;
150 paniers bouteilles vides régulières, expressément pour l'usage des familles, et à vendre par
A. CARRIERE,
27jv 25, Vieille Levée

MATCHES.
LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 150, rue de Chartres. 9ja

Avis Judiciaires.

[illegible] Mme Armand—No 9441.
[illegible] writ de fi. fa. à moi adressé [illegible] de paix pour [illegible] d'Orléans, j'exposerai en vente publique [illegible] à midi, en mon magasin [illegible] de dépôt, [illegible] et St [illegible] 1 table, [illegible]
Condition [illegible]
[illegible] ROUNEY, Constable.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle [illegible] le 20 janvier 1851 [illegible] testamentaire de la succession de John Gras, ne serait pas approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nlle Orléans ce 21 janvier 1851.
10fév—3en10 GEO WEYSHAM, Dép. Greffier.

Succession de E. J. Aldrich.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sarah A. Aldrich, administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour. WM K. WANTON,
5fév—3fen10j Dép. Greffier

Succession de E. J. Aldrich.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Ephraim Searle, associé liquidateur de la raison commerciale E. J. Aldrich & Co, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. WM. K. WANTON,
5fév—3fen10j Dép. Greffier

Succession de Jean Guimbellot.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. E. D. Casenave, agent du tuteur de Marie Noémie Guimbellot et de tous les autres héritiers de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. WM K. WANTON,
3fév—3fen10j Dép. Greffier

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George Herbert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Christian Anderson Lerck, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. J.O. CHALON,
5fév—3fen10j Dép. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bazile Joubert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Noë Joubert, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. WM K. WANTON,
5fév—3fen10j Dép. Greffier

L'Hôpital de Charité vs A. Hayse & Co—No 5,511
EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'hon. P. Condrain, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, et du consentement des parties intéressées, j'exposerai en vente publique, à mon magasin de dépôt, rue de l'Esplanade, No 27, lundi, le 10 février 1851, à midi, Un lot d'effets mobiliers, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
MIGUEL HERNANDEZ Jr.
6 fév—3en5' Constable

Succession de Chs L H Kernion.
DEUXIEME Cour de District de la Nile-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Romain Dufossat, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
1fv—3en10 P M BERTIN, Dép. Greffier

Succession de Lydia Dowell.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Derbes, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
1fv—3en10 P M BERTIN, Dép. Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Walker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Spencer Gates, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
P. M. BERTIN,
1 fv—3en10j Député Greffier.

Sabany Miller vs. Daniel O'Neil—No 5486.
EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'hon. P. Coudrain, Cinquième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique à mon magasin de dépôt, rue de l'Esplanade, No 27 lundi le 10 février 1851, à midi,
Un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
MIGUEL HERNANDEZ, Jr.
29jan—3en10j Constable.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Treizième Cour de District Judiciaire—Paroisse des Rapides—L'Etat de la Louisiane.
A tous ceux que ces présentes verront salut:

ATTENDU que Comé Marchesseau, de la paroisse d'Orléans, en cet Etat, ayant acheté à une vente faite par John Lawson Lewis, shérif de la dite paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, dans le bureau duquel l'acte de vente est enregistré, pour une monition ou avis, conformément à un acte de la Législature de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834 et des actes amendatoires au susdit;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District de la paroisse des Rapides qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence de ce que la dite vente aurait été faite en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis de la vente et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le dit John Lawson Lewis, shérif, le vingt-quatre mai 1850, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le vingt octobre 1849, et adressé au dit shérif, dans l'affaire de la succession de John & Ann M Linton, décédés, à la requête de Linton et al alias vs Donaldson, administrateur, pour un partage, No 3,675 du docket de cette Cour, à laquelle vente Comé Marchesseau devint acquéreur de la propriété ci-dessous décrite pour le prix de quatre mille sept cents piastres, payable à un, deux et trois ans de crédit, à dater du 3 décembre 1849, en billets tirés par l'acquéreur, avec endossements satisfaisants et portant intérêt à 8 p 0/0 par an et hypothèque spéciale sur la propriété.

Description de la propriété d'après le transfert fait judiciaire, fait par le dit shérif, d'après un acte passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 juin 1850 et enregistré au bureau du greffier de la susdite Cour le 14 janvier 1851.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, us et servitudes et dépendances qui s'y trouvent, situé dans la municipalité No 2, de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Constance, Race et Annunciation, mesurant, au pied français, soixante pieds face à la rue Robin, par cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, architecte, le 14 novembre 1849, et déposé au bureau de H. B. Cenas, not. Cette propriété est la même que la dite défunte, Mme Ann Linton, acquit par achat de la succession de Charles McMillan, par un acte passé devant H. B. Cenas, notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 19 mai 1845.

Témoin l'honorable juge Ralph Cushman, et donné sous ma main et le sceau de ma dite Cour, à Alexandrie, le 15 janvier 1851
M. R. ARIAIL, Greffier
29janv—20,31,10,19

MAISON FRANÇAISE,
Encoignure Canal et Bourbon.
L'IMMENSE succès obtenu l'année dernière par la maison du soussigné, l'a obligé à multiplier ses efforts afin de mériter la continuation si flatteuse du patronage dont il est honoré. Il est fier de dire que son assortiment de hautes nouveautés, confectionnées pour dames, surpasse en nombre et en beauté, tout ce qui a été importé jusqu'ici à la Nouvelle-Orléans. Non seulement, les manteaux en cachemires ouatés et de toutes couleurs sont en grand choix, mais il y a aussi une quantité considérable, de tout ce que la FASHION parisienne a pu produire de plus gracieux en manteaux, mantelets, surtouts dans toutes les étoffes. Ils se composent de glacé, damas, gros de tour, moire, satin de Chine, velours, garnie, hermine, peluche, Cygne et Lix.—Une mention spéciale doit être faite pour le surtout JENNY LIND. Jamais l'élégance de la coupe, l'harmonie des ornements ne s'étaient rencontrés réunis, dans un article de toilette, d'une manière aussi heureuse: ce n'est ni un mantelet ni un manteau, ni un surtout; c'est quelque chose de gracieux, de parfait! A cette expédition est joint un grand assortiment de soieries pour robes telles que, glacé de toute couleur, moire blanche et noire, gros d'Orléans, damas royal, Pompadour, soies brodées et brochées, à ramages, barèges de toutes couleurs, unis, chinés, imprimés nouveaux dessins; toile Chine, Californie, foulard pour robes, cachemires en pièces et en châles, écharpes en dentelle; tulles, malines, grand choix de cols et pèlerines, mousselines brodées, et dentelle fil, valenciennes, ganteries diverses, rubans, ceintures, peigne d'écailles, boucles, bretelles, jarretières, porte monnaies sacs, éventails ordinaires et très riches, robes brodées blanches, mouchoirs de batiste à ourlets, festonnés, brodés, avec et sans valencienne de $3 la douzaine à $30 pièce; aussi à vignette en couleur, parapluies, ombrelles unies, brodées, glacées et en dentelle, crêpe, crêpe et Liste, bas de soie, dito fil, unis et brodés, noir et blanc, velour pour robes, et en général, tout ce que comporte la toilette des dames.
Les F.·. F.·. trouveront des ornements, maçoniques dans tous les grades. R. D. FANIS,
10 oct 104, rue du Canal, encoignure Bourbon.

HOPITAL LUZENBERG,
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.
CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées; les salles ordinaires sont grandes, peu encombrées de lits et offrent aux malades toutes les commodités et le comfort d'une maison particulière.
Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.
Prix d'admission:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2 "
" " 3e classe, $1
Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras.
Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,
26juil—1an 182, rue Canal.

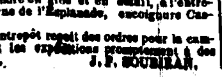

Sangsues! Sangsues!
5000 SANGSUES—Reçues par le steamboat Ohio, garanties hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo.
Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait les expéditions promptement à des prix modérés. J. F. SOUBIRAN,

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Louis Charles Marie, comte de Gaalon.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
IL sera vendu le jeudi [illegible] février 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, à la requête de [illegible] exécuteur testamentaire de la succession de feu Louis Charles Marie, comte de Gaalon, et en vertu d'un jugement de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 14 janvier 1851 et signé le 15 janvier 1851.

Les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession, savoir:

Un lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues des Remparts, Ste Anne, Dumaine et St Claude, ayant 31 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent construites 1o. une maison en briques à 1 étage, de quatre appartements au rez de chaussée, galerie vitrée et office, et de quatre appartements au premier, galerie vitrée et cabinet; 2o. une bâtisse à étage et en briques, dans le fond de la cour composée de deux grandes chambres au rez de chaussée ayant d'écurie, chambre à repasser, &c, et deux autres grandes pièces au premier; 3o. une autre bâtisse sur un des côtés de la cour, de quatre appartements en bas et de quatre appartements en haut, avec cour carrelée, latrines, hydrants, &c, et 71 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, assises sur ladite propriété.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $2351 dûes à la Banque des Citoyens pour prêt sur actions échéant le 1er juin 1851 et renouvelable aux termes de sa charte; et la différence entre cette somme et celle à laquelle sera adjugée la propriété, devra être payée 1/4 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Cette propriété est louée à bail pour un an à dater du 1er octobre 1850 pour $760 payables $65 par mois, avec privilège accordé au locataire de renouveler ledit bail aux mêmes conditions, pour une seconde année.

Un lot de terre face à la rue de la Levée, dans la 2me Municipalité, entre les rues de l'Esplanade et des Champs-Elysées, ayant, mesure américaine, 17 pieds de face au chemin public, sur 122 pieds 1 pouce de profondeur du côté de la rue de l'Esplanade, 127 pieds 8 pouces 4 lignes du côté de la rue des Champs Elysées et 17 pieds 7 pouces 4 lignes dans le fond; ensemble une maison en briques à 2 étages et mansardes, composée d'un magasin au rez de chaussée, trois chambres au premier, trois au second étage, et les mansardes, une cuisine en briques à étages, &c, et 100 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, assises sur ladite propriété.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $2926 40, dûes à la Banque des Citoyens, pour prêt sur actions échéant le 1er novembre 1851 et renouvelable aux termes de sa charte; 2o. l'acquéreur assumera aussi le paiement de cinq billets se montant ensemble à la somme de $1563 38, payables le 17 octobre 1851, lesquels billets porteront 8 p. 0/0 d'intérêt en cas de non paiement à échéance, et la différence entre ces deux sommes réunies et celle à laquelle sera adjugée la propriété devra être payée 1/4 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Cette propriété est louée à bail pour cinq années à dater du 1er août 1849, pour la somme annuelle de $1090, payables à la fin de chaque mois.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue Tremé, entre les rues du Bayou et Ursulines, côté Nord, mesurant au pied français, 23 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Tremé, 65 pieds 5 pouces et demi de profondeur d'un côté, 61 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté et 30 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, sur lequel existe une maison en bois de quatre appartements et cuisine haute en bois de 10 chambres; ensemble 96 actions de la Banque des Citoyens assises sur ladite propriété.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $926, dûes à la Banque des Citoyens pour prêt sur actions, échéant le 1er novembre 1851 et renouvelable aux termes de sa charte; et la différence entre cette somme et celle à laquelle sera adjugée la propriété, devra être payée 1/4 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Un lot de terre ayant 63 pieds 5 pouces de face à la rue Colombus, sur environ 75 pieds de profondeur, entre les rues Villeré et Plauche, ce terrain est entouré.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $500 payable le 30 avril 1851, laquelle somme portera 8 p. 0/0 d'intérêt en cas de non paiement à son échéance, et la balance devra être payée 1/4 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Un lot de terre situé rue des Ursulines dans l'îlet compris entre les rues Condé, Levée, des Ursulines et St-Philippe, mesurant 20 pieds de face à la rue des Ursulines, 71 pieds 3 pouces de profondeur du côté de la rue de la Levée, 47 pieds 6 pouces sur la ligne limitrophe à la propriété Peudeclaux; à cette distance, s'ouvrant vers la rue Condé de 13 pieds et de la courant vers le fond 23 pieds 9 pouces, et 23 pieds sur la ligne du fond: ensemble une maison en briques couverte en ardoises, ayant un magasin au rez de chaussée, deux appartements au premier, deux autres dans le grenier, cuisine en briques couverte en ardoises, de deux pièces en bas et de deux en haut, le corridor conduisant de la rue à la cour en commun avec la propriété voisine, et 75 actions de la Banque des Citoyens assises sur ladite propriété.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $2700 due à la Banque des Citoyens pour prêt sur actions, échéant le 1er juin 1851 et renouvelable aux termes de sa charte, et la différence entre cette somme et celle à laquelle sera adjugée la propriété devra être payée un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Un lot de terre mesurant 76 pieds de face à la rue Plauche, côté Nord, entre les rues Columbus et Kerlerec, sur plus de 200 pieds de profondeur, sur lequel se trouve construite, 1o Une belle maison neuve en briques et à étage à quelque distance de la rue, ayant sept appartements, divers cabinets avec galerie sur un des côtés, haut et bas. 2o Une cuisine à étage en briques, de 6 appartements; 3o. Un magasin servant d'écurie, remise, &c. Une belle cuve d'environ 5000 gallons.

Conditions.—L'acquéreur fournira sept billets chacun de la somme de $500 payables respectivement dans tout mars 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857 et la balance devra être payée un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Six lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues Rochelblave d'Orgenois, du Quartier et de l'Esplanade, attenant les uns aux autres et mesurant trois d'entre eux 25 pieds de face, chacun à la rue de l'Esplanade, sur 99 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, un desquels fait encoignure de la rue d'Orgenois, et les trois autres mesurant chacun 25 pieds de face à la rue du Quartier, sur 99 pieds 2 pouces, 4 lignes de profondeur, un desquels fait encoignure à la rue D'Orgenois.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Un lot de terre formant encoignure aux rues de l'Histoire et Plauche, mesurant 37 pieds 6 lignes de face à la rue de l'Histoire, sur 106 pieds de profondeur et face à la rue Plauche, l'autre ligne de profondeur ayant 101 pieds 6 pouces 8 lignes et sur du fond 24 pieds 2 pouces Ledit lot de terre est compris dans l'ilet borné par les rues Histoire, Plauche, Bons Enfans, Mystérieuse; les banquettes sont faites et pavées.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12, et 18 mois de crédit.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, faisant encoignure et mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 40 pieds de profondeur et face à la rue Robertson, avec une maison de 4 appartements, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, cuisine haute, une pièce en bois et de deux en haut.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Un lot de terre situé à Mandeville, de l'autre bord du lac Pontchartrain dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, et désigné par le No 3, au plan de la continuation de Mandeville, dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 2 juillet 1834 et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, pour recours, borné par la rue du Lac, Jefferson, Carondelet et par la ligne limitrophe au No 2, et mesure au pied français 186 pieds 2/3 face à la rue du Lac, autant face à la rue Jefferson et 186 pieds sur la ligne faisant face à la rue Carondelet et autant sur la ligne limitrophe au No 2, ensemble toutes les dépendances.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets tirés par coupons, à la convenance des héritiers, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Tous billets fournis par les acheteurs et reversions de paiement prises par eux, lesquels ne seront pas payés à échéance, porteront 8 pour cent d'intérêt.

Les plans des susdites propriétés seront déposés à la susdite Bourse quinze jours avant la vente.

Les actes de vente se passeront pardevant O. De Armas, notaire public. 25 jan—25, 10, 20, 27

Succession de Julienne Rouillette Lacour, femme de A. Ramare.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
EN VERTU d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 janvier 1851, il sera vendu le samedi 1er mars 1851, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans la Municipalité No 3 de cette ville, faisant partie du lot désigné par le No 142, dans l'ilet No 15, sur un plan du dit faubourg. Ledit lot mesurant, mesure américaine, 78 pieds 5 pouces et 5 lignes face à la rue Mandeville, sur 154 pieds 8 pouces de profondeur, borné à droite par la propriété appartenant ou ayant appartenu à François Richet ou à sa femme, et à gauche par celle appartenant ou ayant appartenu à Philippe Guesnon. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent,

La moitié indivise de deux certains lots de terre situés au faubourg Washington (quartier Duralde) désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet compris entre les rues Congrès, Craps, Indépendance et Amour, d'après un plan dressé par E. Surgi, en date du 6 mars 1851 et déposé au bureau de P. Lacoste, notaire public; les dits lots mesurant chacun 30 pieds face à la rue Congrès, sur 53 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No Un formant l'encoignure de la rue Craps sur laquelle rue il mesure 53 pieds 9 pouces de face, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé dans le dit faubourg Washington, désigné par le No 4, dans l'ilet compris entre les rues Casacalvo, Montégut, Grands-Hommes et la Presse à Coton, d'après un plan dressé par E. Surgi le 18 janvier 1850, déposé au bureau de A. Dreyfous, notaire public; ledit lot mesurant, mesure américaine, 30 pieds 10 pouces de face sur la rue Casacalvo, 30 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, sur 80 pieds de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Quatre lots de terre s'adjoignant les uns aux autres, désignés par les Nos 10, 11, 12 et 13 dans l'ilet borné par les rues du Port, St Ferdinand, Joséphine et Célestine, d'après un plan dressé par E. Surgi le 10 février 1848 et déposé au bureau de Jos. Cuvellier, notaire public; mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds de face à la rue du Port, sur 131 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions:—Un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les dites propriétés jusqu'à parfait paiement; lesquels billets porteront intérêt à raison de huit pour cent par an en cas de non-paiement à leur échéance. Les bâtisses construites sur le terrain situé rue Mandeville devront être assurées par l'acheteur pour la somme de neuf cents piastres, et la police d'assurance sera transférée au tuteur; ladite assurance devra être renouvellée à l'expiration de l'année, et les frais en seront payés par l'acheteur. Et les bâtisses également, construites sur la moitié indivise des deux lots de terre situés sur la rue du Congrès, devront être assurées par l'acheteur, pour la somme de quatre cents piastres pour la moitié de l'intérêt des dits mineurs conjointement avec leur père, et la police d'assurance sera transférée au tuteur; ladite assurance devra être renouvelée à l'expiration de l'année, et les frais en seront payés par l'acheteur.

Les actes de ventes seront passés par-dessus A. Barnett, notaire public.
25 janv—25, 10, 20, 1er m

Succession de feu Sarah Daily, femme de Alden McLaughlin.
PAR S. GUINAULT.
EN VERTU d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 23 janvier 1851, il sera vendu le mercredi 26 février 1851, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain lot de terre, situé en cette ville dans les derrières du faubourg Lacourse, dans la Seconde Municipalité, dans l'ilet compris entre les rues Howard, Erato, Jacob et Clio, désigné par le No 4 de l'ilet No 12, sur un certain plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la dite Municipalité, le 22 mars 1842 et annexé pour recours à un acte de vente de N. B. Lebreton à la Banque de l'Etat de la Louisiane, par devant C. Pollock, alors notaire public en cette ville, le 23 octobre 1843. Le dit lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Howard, sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble tous les droits et privilèges qui en dépendent.
Conditions comptant. 24 janv

CIGARES de la Havane—En main, un choix supérieur de cigares et des meilleurs manufacture de la Havane, en magasin et à vendre par
Fdo de FUENTES & Co,
18jv 22, Vieille Levée

Nouveau Système de Vidange
PAR LE MOYEN D'UNE POMPE
Et l'emploi d'une substance qui rend l'opération complètement inodore,
Par [illegible]. DURACHER & CO.
Bureaux [illegible], encoignure St-Anne et Dauphine et No 2, [illegible] de la Bourse, entre Douane et Bienville, Nlle-Orléans. 18 juin—1an

VENTES DE CE JOUR

Etablissement de Café.
PAR VALETON & BARNETT.
IL sera vendu lundi 10 du courant, à 8 heures du matin, à la Halle à la Viande, 3me municipalité, [illegible] côté du fleuve, La première table du café du [illegible] avec tout [illegible] cafetière, [illegible]
Conditions [illegible] 7 fév

[illegible] Cordes.
PAR MORPHY & NEVIUS.
LUNDI 10 courant, à 11 heures, il sera vendu chez MM. [illegible] & Co, au [illegible] du Pélican,
60 rouleaux cordes du Kentucky.
Conditions—comptant. 7fév

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente par catalogue de 2,080 barils de sucre raffiné, eaux-de-vie françaises, vins, sardines à l'huile, fruits à l'eau-de-vie, etc.
PAR BERNARD TURPIN.
MERCREDI 19 février 1851, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, dans les magasins de MM. Bailly Blanchard & Co., agents de la raffinerie du Battle Ground, No 28 rue de la Douane,
2,000 barils sucre raffiné, grande et petits pains, en morceaux, concassé, en poudre, clarifié, etc., ainsi que par catalogue,
579 futailles eaux-de-vie françaises, des marques Castillon Jeune, Pellevoisin, etc., etc., sous les clefs de la douane,
25 pipes genièvre de Hollande "Nolet," Imperial Eagle," dans les magasins de la douane,
100 caisses cerises à l'eau-de-vie "Lafaurie," Chatelain Jeune et Basset,
50 caisses fruits dans leur jus,
40 barriques vin rouge "Côte de Bourg,"
35 barils vin blanc,
150 caisses vin rouge St-Julien,
250 caisses sardines à l'huile "Chatelain Jeune et Basset," grandes boîtes, 1/2, 1/2 et 1/4 boîtes, sous les clefs de la douane,
100 paniers véritable guignolet, qualité supérieure
200 caisses absynthe "Dubied Père et Fils," dans les magasins de la douane,
100 paniers huile d'olive "A. Gilly & Maunier,"
Ainsi qu'une quantité d'articles qui seront mentionnés sur les catalogues.
Conditions:—libérales. 18 fév

Véritable vin Haut Brion.
PAR BERNARD TURPIN, ENCANTEUR.
MARDI 11 courant, à dix heures et demie, il sera vendu, à l'encan, au No 33, rue Royale encoignure Douane, par ordre et pour compte de M. J. Eugène Larrieu, propriétaire du Château Haut Brion,
350 caisses vin Haut Brion qualité supérieure, importé par MM. Loreilhe & Co., et vendu sous toute garantie.
Vente positive et sans réserve.
Conditions à la vente. 8 fév

Grande vente à crédit de différentes marques de Tabac de la Virginie.
PAR MORPHY & NEVIUS.
MERCREDI 12 février 1851, à 11 heures, il sera vendu au No 93, rue Gravier, pour clore diverses consignations:
764 colis tabac des manufactures de la Virginie, comprenant les marques suivantes:
31 caisses Worgate 5s—18 caisses White 5s
18 do Leguy " 22 do Caswell "
44 do Daniel & Mason 5s—45 cais. Glenmore, 5s;
61 do R. Rolling, 5s—30 cais. Robinson Rowan "
94 do Cotsgrove, 5s—30 do P. Robinson ext. "
22 do Peter Scott " — 5 do White, 8
10 do Melville, 8 —30 do Waverley, 8
74 do Penekney, liv.—28 do Lynch, liv.
20 do J. Van, " —40 do A. D. Tyre, "
14 do Husper Clelland, liv—25 c. Mirabeau, "
35 do Lawrence, liv—76 c Gerard, "
46 do Gregory, "
Conditions—Au dessous de $200—comptant; $200 à $400—soixante jours; $400 à 500—quatre-vingt-dix jours, au-dessus de $500—quatre mois, en billets à satisfaction. 7fév

Vente à crédit d'esclaves de choix, domestiques de maison, ouvriers pour la presse à coton, à des conditions libérales.
PAR J. A. BEARD, *Encanteur.*
MERCREDI, 12 février 1851, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, les esclaves suivants:
JACK, griffe, 25 ans; ISRAEL, nègre, 23 ans; EDMOND, " 24 "; SAM, " 20 " — Nègres de champ et à Presse à Coton.
ROBERT, nègre, 13 ans, domestique, créole,
HENRY, " 13 " "
ISABELLE, négresse, 17 ans, domestique créole.
FARAH, négresse, 31 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, créole.
Les esclaves ci-dessus appartiennent à une famille qui les vend pleinement garantis.
Conditions—Moitié comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets à satisfaction et portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente.
2o— Les esclaves ci-dessous décrits, ouvriers pour les presses à coton et charretiers, vendus du consentement des parties intéressées:
GEORGES, 30 ans, chauffeur et cotonier,
JONEY, 40 ans, chauffeur, ayant une légère rupture,
ANTOINE, 40 ans, chauffeur,
FOUNTAINE, 30 ans, chauffeur ayant une légère rupture,
PETER, 40 ans, chauffeur,
ROBERT, 45 ans, chauffeur,
JOHN TAYLOR, 45 ans, chauffeur,
TOM, 24 ans, chauffeur.
Les titres des neuf esclaves ci-dessus seront seule garantie.
CONDITIONS—Un quart comptant; balance à 4, 8 et 12 mois en billets à satisfaction et portant intérêt à 7 pour cent par an.
Actes de vente par devant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 fev

Vente sans réserve, et deux fois par semaine, de bijouterie en or, argenterie, diamants, montres, ornements de cheminée, articles de fantaisie, etc. pour clore un des plus beaux fonds de cette ville.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
IL sera vendu sans réserve, au No 29, rue de Chartres, au [illegible] tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à 10 heures du matin, jusqu'à ce que le fonds soit entièrement vendu. Un fond bien assorti et très riche de belle bijouterie en or, dernier goût, belles épingles, bagues et pendants en diamants, montres en or et en argent, argenterie en plaqué, très variés et riches, pendules, ornements de cheminée, do en bronze, lampes de tous genres, jolie porcelaine, cristaux taillés, fusils, etc. Aussi, une très grande variété d'articles de fantaisie, trop longs à décrire.
Conditions:—Comptant. 7 déc

Vente par le Marshal des Etats-Unis
W. H. Haynes & Co, vs J. Heinn & J. Kathman.
DANS la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le 5me Circuit et District de l'Est de la Louisiane. No 1,972.

En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le 5me Circuit et District Est, de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus désignée et numérotée 1,972 sur le registre de la dite Cour, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, JEUDI 6 Mars 1851, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-dessous décrites, savoir

1o. Un lot de terre situé dans la 1re municipalité, désigné par le No 3, dans l'ilet No 26, borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré; le dit lot mesure 25 pieds, 6 pouces 7 lignes face à la rue Douane par 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec des bâtisses à deux étages, en briques, et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le No 4, dans l'ilet No 26, compris entre les rues Canal, Douane, Marais et Villeré. Le dit lot mesure 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes face à la rue de la Douane par 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations, comprenant une maison en briques à deux étages avec les attenances.

3o. Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé, 1re municipalité, désignés par les Nos 10 et 11, dans l'ilet No 26, compris entre les rues Douane, Bienville, Tremé et Marais. Le dit lot No 10 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bienville par 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 11 forme l'encoignure des rues Bienville et Marais et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bienville par 119 pieds de profondeur et face à la rue Marais, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant deux maisons en briques à deux étages, ayant deux cuisines à deux étages et en briques. Le rez de chaussée de la maison de l'encoignure était occupé par un café et le haut disposé en logement.

4o. Un lot de terre situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Julia et St Joseph, 2me municipalité. Le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces face à la rue Tchoupitoulas par 162 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété des héritiers Guikins et de l'autre par la propriété de P. Dubourg, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, se composant de deux maisons en briques à trois étages sous les Nos 215 et 217 rue Tchoupitoulas; ainsi que les dépendances et attenances.

Conditions de la vente—Comptant.
Actes de vente et frais au compte de l'acquéreur.
W. S. SCOTT,
Marshal des E. U.
Bureau du Marshal des Etats-Unis District de l'Est de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1851.
janv27, fev10, 24, mars 6

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE DE JEFFERSON.
Cour du Troisième district judiciaire de l'Etat de la Louisiane.
Adele M. Destrehan, épouse de Samuel McCutcheon vs Asby Destrehan et Eliza Destrehan, pour effectuer un partage. No 1754

EN vertu d'un ordre de vente, daté le 17 juin 1850, à moi adressé par l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cour, un café, à l'encoignure des rues Rousseau et Philip, dans la ville de Lafayette, MARDI, le 18 février 1851, à une heure de relevée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1—Une certaine portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent située dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, et désignée par le numéro 10, selon un plan de B Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, daté du 24 octobre 1848, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire public, à Lafayette. La dite portion de terre est au-dessus de la portion No 9, et est bornée à sa limite supérieure par la terre de B. Soulet, et mesure au pied américain 487 pieds de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 5,000 pieds à partir de la levée 634 pieds de largeur dans la profondeur. Dans la profondeur et sur la ligne inférieure cette portion de terre est séparée des portions No 9 et 11 par un chemin de 30 pieds de largeur, lequel est pour l'usage commun de portions de terre Nos 10 et 11.

2—Une certaine portion de terre située dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, sur la rive gauche du Mississipi. Le dit lot est désigné par le No 4, selon le susdit plan, et mesure 192 pieds de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 15,056 pieds entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Les susdites portions de terre font partie de l'habitation qui appartenait à N. N. Destrehan.

Les lots de terre ci-après décrits, situés dans le village de Mechanicham et cette paroisse, selon un plan fait par Hugh Grant, voyer, en date du 2 février 1849, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire public, à Lafayette:

1—Deux certains lots de terre désignés par les Nos 6 et 7 dans l'ilet No 11. Le No 6 mesure 50 pieds de face à la rue Lavoisier, sur une profondeur de 125 pieds, et le lot No 7 mesure 50 pieds de face à la rue Newton, sur une profondeur de 125 pieds.

2—Un lot de terre désigné par le No 1 dans l'ilet No 13. Le dit lot mesure 45 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Fifth, sur une profondeur de 151 pieds 4 lignes sur la rue Lavoisier, et sur une profondeur de 152 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne de division de Gretna.

3—Un certain ilet de terre dans le dit village, désigné sur le dit plan par le No 16, borné par les rues Copernic Avenue, Fifth, Fourth et Cuvier, contenant douze lots de terre numérotés de 1 à 12 inclusivement.

4—Deux lots de terre dans l'ilet No 19 du dit village, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Copernic Avenue et Sixth, et mesure 51 pieds 10 pouces de face à la rue Copernic Avenue, sur une profondeur de 125 pieds et le lot No 2 mesure 50 pieds de face à la rue Copernic Avenue sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—La portion de terre No 10, payable un cinquième comptant, et la balance en billets à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an après leurs échéances respectives; le billet payable à un an de crédit, devant être endossé à satisfaction. La portion de terre No 4 et les propriétés situées à Mechanicham, payable un cinquième comptant, et la balance en billets à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec intérêt après leurs échéances respectives, à raison de huit pour cent par an et garantis par hypothèque sur la propriété vendue; le billet payable dans un an devant être endossé à satisfaction. V. SONIAT DUFOSSAT,
[illegible]jan—[illegible] Shérif de la paroisse Jefferson

VENTES DE CE JOUR.

Sans Reserve.
Coraux du Mexique à l'encan.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
AUJOURD'HUI à 11 heures du matin, il sera vendu sur la Levée, en face de [illegible] Quelques milliers de [illegible] maintenant en débarquement [illegible] de Tampico, en paquets [illegible] 10fév

[illegible] Tapis—Glaces.
[illegible] sans réserve.
PAR N. VIGNIE, *Encanteur.*
LUNDI 10 février, à midi, il sera vendu au No 35, rue Royale, entre les rues de Conti et Bienville [illegible] consistant principalement en sophas, [illegible] chaises, armoires, tapis, glaces, &c, &c.
Conditions—Comptant. 10fév

Bois de Charpente, &c.
PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu aujourd'hui lundi, 10 février, à quatre heures de l'après-midi, en face de la Cathédrale St-Louis:
Plusieurs lots de bois de charpente et de planches de chalands, ainsi qu'une quantité de pièces propres à la construction des [illegible]
Conditions—Comptant. 10fév

Vente de linge fait, Chemises, draps et Cotons.
PAR J. B. BLACHE & Co.
AUJOURD'HUI lundi, 10 courant, à dix heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
Un assortiment de linge fait comme suit: gilets de satin et soie, pantalons de casimir, draps et satinets, chemises blanches et rayées, caleçons, parapluies de coton, etc.
Aussi—Une facture de draps, satinetts, casimirs et doeskins.
Aussi—20 caisses chapeaux de soie. 10fév

Succession de David Moyse.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau rue Toulouse, No 54.
EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 6 janvier 1851, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St. Louis, à midi, le lundi 10 février 1851,
SARAH, négresse âgée de 48 ans, paralysée.
Conditions—comptant.
L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, not. pub aux frais de l'acquéreur. 8fév

Vente pour cause de départ.
PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le lundi, 10 février 1851, à midi, rue Dumaine, entre les rues Royale et Condé,
3 chevaux de voiture,
1 cheval de cabriolet,
1 jument de monture,
1 bachelor's coach,
1 voiture,
1 cabriolet français.
Conditions—Comptant. 6 fév—4f

Vente sans réserve pour opérer un partage.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau No 54, rue Toulouse.
EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 décembre 1850 dans l'affaire de Mme Rosa Gomez, épouse de P. O. Barbe vs. L. Surgi, tuteur, etc. Il sera vendu à l'encan, le lundi 10 février 1851, à midi, à la Bourse St-Louis,
Deux lots de terre situés dans la troisième Municipalité, formant l'encoignure des rues Amour et Mystérieuse, désignés par les numéros 1 et 2, d'après un plan tiré par E. Surgi. Le lot No 1 mesure 31 pieds de face à la rue Amour, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Mystérieuse, 96 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 2,—51 pieds 9 pouces sur la ligne du fond
Le lot No 2 mesure 30 pieds de face sur la rue Amour, 96 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1,—96 pieds sur l'autre ligne, et 51 pieds 9 pouces dans le fond
Conditions:—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à final paiement. Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 janv—10, 20 & 10fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES, HYDE & CO.
Marchandises sauvées du naufrage du steamer Melodeon.
MARDI 11 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 51, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra, les marchandises suivantes sauvées du naufrage du steamer Melodeon.
14 barils maquereaux, 2 do soufre, 9 1/4 pipes eau-de-vie, 9 barils vin, 2 barillets poivre de Guinée, 3 1/2 pipes eau-de-vie, 3 barils genièvre, 12 barillets maquereaux, 1 sac bouchons, 1 caisse marbre, 24 paniers vin. 10 fév

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR J. B. BLACHE & CO.
MERCREDI 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,
125 colis et lots de marchandises de saison, comme suit:
Cotonnades, étoffes rayées, mousselines blanches, unies et à carreaux, coutils écru, cravates de soie, mouchoirs foulard soie, parapluies et parasols en soie, brins blancs fil, mouchoirs Madras, bobinet pour mousquiaires, toiles d'Irlande, toiles à drap, tatadon, mousselines rayées, fil noir, mouchoirs batiste fil, nappes, serviettes etc.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 10 fév

Meubles! Meubles!
PAR WEYMOUTH, DRAKE & Co.
MERCREDI, 12 février, à midi, au No 99, rue de la Douane, encoignure Bourbon, il sera vendu un beau mobilier comprenant des lits français et à colonnes, en acajou, armoires do, tables rondes et consoles à dessus de marbre, tables à manger en [illegible] lavabos, berceuses, sofas en acajou, en cerisier et en noyer, grande glace française, bureau, sideboard, sofa, divans, ottomanes, 1 élégante pendule en marbre, 1 beau tapis d'Ingrain, glacières et meubles communs. 10 fév

Bottes, Brodequins, Souliers
PAR SYKES, HYDE & Co.
MERCREDI, 12 courant, à dix heures et demie, il sera vendu au No 51, rue des Magasins,
350 caisses bottes, brodequins et souliers se composant de bottes, brodequins, pour hommes, en veau et veau marin, brodequins pour dames en cuir verni, souliers et bottines pour dames et enfants, en chevreau, marocain, veau marin, etc.
Conditions à la vente. 10 fév

Livres français.
PAR J. B. BLACHE & Co.
MERCREDI, 12 courant, à dix heures du matin, il sera vendu, en vertu d'une ordonnance du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77.
Une caisse de livres français importés et avariés à bord du navire Hansa, capitaine Schult, venant de Bordeaux. 10 fév

Vente positive pour cause de départ—Eau de vie, Sardines à l'huile, &c, &c.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.
JEUDI prochain 13 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu dans les magasins de M Auguste Mottier, importeur, rue St-Louis, No 90, pour cause de départ, tout le stock des marchandises contenues dans les dits magasins et importées directement:
304 futailles eau de vie 1re et 4e preuves, diverses marques, en magasin et sous les clefs de la douane,
50 barriques vin rouge, qualité supérieure;
70 demi barriques do do do;
72 do do vin blanc do do,
807 caisses vin rouge St-Julien,
54 do do La Mission.
115 do vin blanc, qualité supérieure,
121 do curaçao;
98 do maraschino;
462 paniers guignolet d'Angers en paniers de 12 et 6 bouteilles;
75 caisses liqueurs surfines, qualité supérieure;
2 do anisette de 25 paniers chacune.
504 dames-jeannes vides;
200 sacs bouchons longs surfins;
210 paniers Champagne;
125 quarts Madère,
39 caisses sardines à l'huile de 50 boîtes, de la marque B. Guilloux,
23 do do do de 100 demi B Guilloux,
39 do do do de 200 quarts do do.
1 boucaut creusets;
2 bureaux;
1 presse à copier;
1 lot rances.
Conditions à la vente. 10fév

Vente définitive, sans réserve, pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
IL sera vendu samedi, 15 février 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, les propriétés ci-après décrites, appartenant à une personne qui quitte le pays.
Une terre ou habitation située dans la paroisse de Plaquemines, rive gauche du Mississipi, à environ trente milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, bornée à la ligne supérieure par l'habitation ci-devant Lizardi et à la ligne inférieure par l'habitation d'Auguste Grand, mesurant 10 arpents face au fleuve sur la profondeur suivante, les 5 arpents supérieurs mesurent 80 arpents et les cinq inférieurs 40 arpens, ensemble les droits que le vendeur a ou peut avoir sur une profondeur ultérieure de 40 autres arpens; ensemble les bâtisses et améliorations. Il y a sur cette habitation un superbe Canal de 77 arpens de long et environ 430 orangers.
Dix-huit lots de terre situés à Tounsbourg en cette paroisse, désignés par les Nos 1 à 18 de l'ilet No 2, renfermés par le chemin public, les rues d'Orléans, de Londres et Newton; les lots 1 à 5 font face au fleuve et sont vendus avec tous les fruits de battu[illegible] qui en dépendent.
Vingt six lots de terre situés à Metairieville, désignés par les Nos 1 à 26, de l'ilet 55, bornés par les rues Carrollton, Holy Grove, Mittle et Lac.
Une propriété située à McDonoughville, en cette paroisse, presque vis à vis la rue du Canal, formant l'encoignure des rues Adams ou chemin public et de Armas, mesurant 127 pieds 10 pouces 3 lignes sur chacune des dites rues. Ainsi [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison de maître, [illegible] à l'encoignure, contenant cinq ou six pièces et une vaste galerie, cuisine, dix ou douze chambres à domestique, écurie, pompe, latrines, etc., jardin, arbres fruitiers, etc; le tout en très bon état.
Voir les plans déposés à la susdite Bourse.
Conditions—Pour l'habitation de Plaquemines $4000 payables de la manière suivante: $2 800 avec cinq pour cent d'intérêt payables le 26 janvier 1853 et $1200 avec cinq pour cent d'intérêt payables le 6 mai 1857, et la balance un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit. Pour les autres propriétés un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit. Le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public. 16 jan—d

ANNONCE D'ENCAN.
LE soussigné ayant formé une société pour la transaction en général des affaires par ENCAN et par COMMISSION, sous la raison de J. L. TAYLOR & CO., sont actuellement prêts à recevoir des consignations dans leur magasin rue de Chartres, No. 31, encoignure de la rue Douane.
Ils font des avances libérales, en argent, sur toutes marchandises qui leur sont consignées.
Les ventes hors magasin se feront avec promptitude.
E. C. ESTES, No. 104, William Street, à New-York, et FRANKLIN GREEN Jr., Milk Street, à Boston, sont leurs agents dûment autorisés.
J. L. TAYLOR,
27nov—3m. GARDNER SMITH.

Aux habitans sucriers et aux marchands de bois
J'AI à vendre à l'amiable, à des termes raisonnables, deux morceaux de terre, agréablement situés; sur l'un se trouve une jolie résidence, &c., &c, à la paroisse de Bâton-Rouge, à quelques milles au-dessous de cette ville. Pour plus amples informations, s'adresser à
J. A. BEARD, Encanteur.
7nov Arcade de Banks.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
90 barriques vin rouge Montferrand, bon ord.
20 barriques vin rouge do pour famille;
28 barils vin blanc Haut Sauterne;
500 paniers anisette fine; 200 cais. marasquin;
500 do do surfine; 75 " eau verte;
800 do do superfine; 80 " dantzick;
150 caisses curaçao; 75 paniers guignolet;
125 do liqueurs assorties fines;
75 do do do surfines;
75 do do do superfines;
150 do fruits à l'eau de vie;
150 do absinthe de diverses marques,
150 do vin de différentes qualités;
Cognac ordinaire et de marques supérieures;
Genièvre, Madère, whiskey supérieur, rum, marasquin, ménée, &c, &c.
14jv F ROUMIEU,
rue St. Louis, entre Chartres et Levée

MAQUEREAUX—136 barils et quarts à vendre par B. JORNSA, Fr [illegible] 6 nov

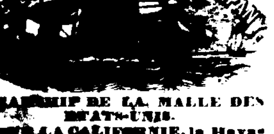

STEAMSHIP DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.
POUR LA CALIFORNIE, la Havane et New-York—Le steamship FALCON, commandant J Hartstein, de la marine des Etats-Unis, ayant été parfaitement réparé, reprend ses voyages, partira de son débarcadère vis à vis la PLACE D'ARMES, jeudi matin, 13 du courant, à huit heures précises, pour la Havane, où les passagers seront transférés à bord du Georgia, pour Chagres et à bord de l'Ohio, pour New-York.
☞ Cette Compagnie possède en ce moment quatre magnifiques steamships, le REPUBLIC, COLUMBUS, ISTHMUS et ANTELOPE, faisant des voyages [illegible] entre Panama et San Francisco, de sorte que les voyageurs peuvent avoir la certitude de ne pas être retenus dans le port de Panama au-delà du délai fixé.
Prix du Passage:
Pour la Havane à la chambre ... $ 35
— Entrepont ... 15
Pour New-York—salon des dames ... [illegible]
— Hamacs ... 65
— Entrepont ... 25
Pour Chagres, à la Chambre ... [illegible]
— Hamacs ... [illegible]
— Entrepont ... [illegible]
De Panama à San Francisco, à la chambre ... [illegible]
— Entrepont ... [illegible]
Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol.
Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis, 95, rue des Magasins.
6 fév JAMES R JENNINGS Agent.

POUR NEW-YORK Directement—Le navire à vapeur neuf et splendide PACIFIC, capitaine N. Jarvis, partira du wharf en face de la rue Ste-Mary, à Lafayette, pour New-York lundi matin 10 courant, à 9 heures, précises. Prix de passage—à la chambre $75, à l'entrepont $25. Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES R. JENNINGS,
7 fév 95, rue des Magasins.

Deux voyages par semaine.
Pour la Balise, Passe du Sud-Ouest, Forts et ports intermédiaires, le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Larose, partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville le lundi soir.
Pour le Canal Rappelet—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin, sera de retour en ville le jeudi soir.
Le Doswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser à bord, au pied de la rue St Louis, ou à MINISTER & ANDERSON, 60, Poydras. BRAND, ADAMS & C 53, Vieille L[illegible]
6nov

PENDANT TOUT L'HIVER.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
Le vapeur FASHION, capitaine J. Martin, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mardis, à dix heures A. M. pour GRANDE PRAIRIE Et tous les vendredis, à dix heures A. M. pour le CANAL RAPPELET. S'adresser à bord au pied de la rue St-Louis, ou à
MAUNSEL WHITE & Co
☞ Tout article de fret, qui n'aura pas été enlevé du bateau jusqu'au jour du départ sera emmagasiné chez A. PINAUD & C 11, rue Toulouse
4nov—a

Pour Tampico—La goëlette [illegible] voilière MARY ELLEN, capitaine [illegible] Longham, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à DELVAILLE & MORENO,
23 janv 34 Vieille Levée

Pour New-York—Ligne de [illegible] bois de Stanton—Devant partir [illegible] —Le paquebot [illegible] BAY STATE, capitaine Simmons, ayant la [illegible] son chargement engagé [illegible] pour balance de fret ou passage [illegible]
J W STANTON & CO,
23janv Enc Magasins et Lafayette

POUR GENES—Le [illegible] brick SILENZIO, capitaine Anfosso, partira sous peu; pour le fret restant pour fret de 200 balles coton [illegible] s'adresser à DOMINIQUE LANATA
[illegible]

Pour Liverpool—Le navire américain de 1re classe MERIDIAN, capitaine Manson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira [illegible] Pour balance de fret s'adresser à H. BAXTER, 79 rue [illegible]
Pour passage, ayant de beaux emménagements à la chambre et à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, poteau 3 3me municipalité 21[illegible]

POUR BORDEAUX—Le [illegible] paquebot régulier de 1re classe OSCAR, capitaine A Labory, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira du 5 au 8 février prochain. Pour complément de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
V & E MAIGNAN
15jan 85, rue St-L[illegible]

INDIA RUBBER PATENT
B. ANTOGNINI.
No 10, RUE CONTI, [illegible]
POUR 22 PIASTRES.
BANDES de billard [illegible] pour 5 années et [illegible] de la bille, très supérieur [illegible] employé jusqu'à ce jour.
Dans le même établissement [illegible] nouvellement un assortiment [illegible] casion, fourneaux portatifs [illegible]

LES gourmets, [illegible] magasin de
LOREILHE & C
Encoignure des rues Douane et Royale
Ils y trouveront tous les COMESTIBLES [illegible] dont voici un aperçu:
Vins:
Excellents vins rouges—Haut-Brion, [illegible] Gruau-Larose, Balguerie, Chateau Lat[illegible] let—*Vins blancs*—Sauterne, Preignac [illegible] lent champagne, Cordon Rouge, Larose [illegible] Jackesson, etc, vins de Madère, vieux Porto [illegible] Muscat de Lisbonne, Frontignan, Alicante, [illegible] Rhein et Bourgogne, etc, etc.
Liqueurs:
Anisette, Curaçao, Maraschino, Dantzic [illegible] vie, Parfait-Amour, Garus, Vanille, Eau-de-vie [illegible] absynthe, Kirsch, Guignolet Bitter, vieux cognac genièvre de Hollande, Whiskey, écossais et [illegible] dais, Bourbon, Monongahela, Eau de vie de [illegible] che, liqueurs de Badin en livres et flacons porcelaine, pour étrennes, etc, etc.
Comestibles:
Fromages de toutes qualités et de tous pays; pâtés de foie-gras truffés, homards, saumons, sardines, anchoix, saucissons de Lyon, jambons de Westphalie, olives farcies, sauces, cornichons, essences, pains d'épices, champignons, cèpes, gibiers farcis aux truffes, biscuits doux de Paris et biscuits de Rheims, chocolat, figues de Smyrne, raisins verts et secs, confits, gelées et marmelades, ainsi qu'un [illegible] assortiment de fruits dans leur jus, très frais [illegible] à l'eau de vie, etc.
En un mot, LOREILHE & Co peuvent dire qu'ils ont mis à contribution les quatre parties du globe pour offrir toutes les variétés de produits [illegible] délicats et les plus renommés.

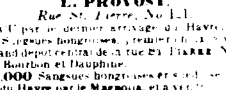

L. PROVOST,
Rue St. Pierre, No 1[illegible]
REÇU par le dernier arrivage du Havre, [illegible] Sangsues hongroises, premier choix [illegible] au grand dépôt central de la rue ST PIERRE No [illegible] entre Bourbon et Dauphine.
10,000 Sangsues hongroises et [illegible] arrivées du Havre par le Magnolia, et à vendre [illegible] dépôt.

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS.
NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI

D. BORNIO Jr.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFE de la Havane
6 avril Rue Gravier, No 34

PAUL JUGE FILS. C. FABRY.
PAUL JUGE Fils & Co.
Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive &c
Et Marchands Commissionnaires,
21fév 27, rue St Louis

G. W. DUNBAR.
MARCHAND EN GROS DE
BOTTES ET SOULIERS.
5, Rue des Magasins

MAGASIN DE CIGARES DE
LANFRANCO
RUE ST. CHARLES, No 22
4sept—1an

K. DUNBAR W. F. BU[illegible]
DUNBAR & BUCHANAN.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET EPICIERS EN GROS
22 rue Gravier, [illegible]

J. N. RICHTER [illegible]
MARCHAND [illegible]
De Cigares de la Havane, [illegible]
No 17, [illegible]

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.
HART, THOMAS & Co. informent [illegible] les départs de leurs voitures [illegible] ter de ce jour comme suit:
De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à [illegible]
Dernière do à [illegible]
De la rue du Canal:
Première voiture, à [illegible]
Dernière do à [illegible]
Départs du bas de la ville
De la Presse à Coton d'en bas 3me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h P. M
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M
Dernière do à 8 1/4 heures P. M
Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.
Billets à vendre au No 52, rue des Magasins
28 mars—1an

J. DUCLOUX, Pharmacien.
Rue de la Levée, No. 7, en face le marché au [illegible]
TIENT constamment [illegible] assortiment de médicaments [illegible] préparés.
Aussi—Médecines patentées [illegible] que Fébrifuges infaillibles [illegible] la fièvre intermittente, [illegible] soit son caractère.
Opiat Balsamique:
Remède souverain contre les maladies [illegible] Mixtures contre les diarrhées [illegible]

REÇU par le brick [illegible] de la Havane:
20 liv. beurre de cacao,
10 liv. gomme Mangle,
6 doz. sirop de [illegible]
10 liv. cascarilla de [illegible]
[illegible] liv. cire blanche,
4 [illegible] fruits; à vendre par E. E. MOUGIN, Pharmacien, enc Douane et Dauphine
17jv

Le sieur ALEXIS AIN[illegible], Pharmacien, successeur de P. A. Bertrand, encoignure Royale et Bienville, fait savoir aux consommateurs qu'il [illegible] pris la fabrication des eaux minérales artificielles.
Il aura constamment dans sa pharmacie, par bouteilles et demi-bouteilles, les eaux de seltz, seidlitz vichy, etc, etc.
La limonade purgative au citrate de magnésie, sera toujours préparée avec la plus grande attention afin de ne pas manquer le double but que l'on est en droit d'attendre de ce médicament, utilité et agrément.
Les commandes pour la ville et la campagne seront exécutées avec soins et diligence. 15jv